

3.2 - RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS SPORTIVES CHAMPIONNAT DE FRANCE KATA SAISON SPORTIVE 2026/2027

1 - DÉFINITION DU KATA DE COMPÉTITION

En japonais, le mot « KATA » signifie : forme.

Le KATA du Judo, Jujitsu, c'est la démonstration des principes de base d'attaque et de défense suivant une progression rigoureuse, résultat de l'expérience et de la réflexion des meilleurs et des plus anciens maîtres du Judo, Jujitsu.

Le kata reflète le degré de connaissance et la maîtrise des exécutants. C'est un puissant outil pédagogique qui permet à tout pratiquant de s'exprimer et de progresser dans la connaissance du judo.

La tradition n'exclut pas l'évolution. S'affronter pour savoir qui est le meilleur dans une démonstration d'un kata en est une. La compétition de kata telle qu'elle est pratiquée à ce jour, démontre prioritairement une grande maîtrise gestuelle et une parfaite harmonie entre tori et uke.

Les techniques parfaitement exécutées doivent démontrer les principes, l'esprit du kata reste le seul but qui doit présider à sa démonstration.

2 - ÉPREUVES DE SÉLECTION

1/ Épreuve régionale organisée par chaque ligue :

- Inscription ouverte : Les couples peuvent s'inscrire dans une autre région que la leur.

3 - SEXE :

MASCULIN ET FÉMININ

Un couple peut être masculin, féminin ou mixte.

4 - CATÉGORIES D'ÂGES ET ÉPREUVES

Kata Minimes : nés en 2013 et 2014: tori et uke doivent être de la même catégorie d'âge.

- Nage no kata 3 séries (possibilité de se présenter dans les deux rôles)

Kata Cadets : nés en 2010, 2011, 2012

- Nage no kata 3 séries (possibilité de se présenter dans les deux rôles)
- Katame no kata complet
- Ju no kata complet

Kata Juniors : nés en 2007, 2008, 2009

- Nage no kata : complet
- Katame no kata : complet
- Ju no kata : complet

Kata Séniors : né en 2006 et avant

- Nage no kata complet
- Kodokan Goshin Jitsu complet
- Katame no kata complet
- Kime no kata complet
- Ju no kata complet

A l'exception du kata Minimes, pour lequel tori et uke doivent appartenir à la même catégorie d'âge, la catégorie d'âge retenue pour la présentation du kata, est celle du plus âgé des deux partenaires.

Exemple : tori Junior et uke Senior : présentation du kata en Senior

Surclassement : Autorisé lorsqu'un kata n'est pas proposé dans la catégorie d'âge du participant.

Exemple : Un Cadet peut concourir en Senior en Kime no kata, celui-ci n'étant pas proposé dans sa catégorie d'âge.

5 - FORMULE DE COMPÉTITION ET CLASSEMENTS

1 seul classement

- Moins de 10 couples constitution d'un seul groupe
- 10 couples et plus : les couples engagés sont divisés en 2 groupes. Une finale à 6 couples est constituée avec les 3 premiers de chaque groupe
- Minimes, Cadets : au-delà de 18 participants, constitution de 3 groupes finale avec les 3ers de chaque groupe

6 - QUOTA DE SÉLECTION

Les Quotas de sélection pour chaque épreuve régionale sont :

- 2 couples par kata pour la catégorie Séniors.
- 3 couples par kata pour les catégories juniors, cadets et minimes.
- Accession également possible par le circuit des tournois.

7 - NATIONALITÉ :

FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE

Telle que définie dans le code sportif.

8 - GRADES-LICENCES-IDENTITÉ-CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture orange minimum pour les minimes
- Ceinture verte minimum pour les cadets
- Ceinture bleue minimum pour les juniors.
- Ceinture noire 18 ans minimum pour les séniors
- Deux années de licence FFJDA dont celle de l'année en cours
- Contrôle de l'identité du licencié par l'intermédiaire du passeport sportif ou de tout autre support permettant de justifier l'identité
- Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) à la pratique du judo ou questionnaire médical annuel établi à la prise de licence en fonction du règlement médical

Règlement médical – Titre II – Article 7 et suivants

9 - PARTICIPATION

Les candidats peuvent s'inscrire dans un ou 2 katas pour les phases de sélections régionales.

En revanche pour la phase nationale, l'inscription ne se fera que dans 1 seul kata (nécessité de choisir pour les couples sélectionnés dans plusieurs katas).

Pas de droit d'inscription, pas de frais de déplacement, les judokas peuvent être licenciés dans 2 clubs distincts, mais de même ligue.

10 - RÈGLES DE COMPÉTITION

Le règlement de compétition est celui de la FIJ : seules les formes de kata définies par le règlement de la FIJ sont retenues. Les compétitions se déroulent sur des surfaces de 8 x 8 m minimum. Des bandes adhésives de couleurs matérialisent le centre des tatamis et les positions à 6 m si besoin.

11 - JURY

Chaque kata est évalué par 3 juges minimum. Les juges doivent avoir suivi une formation sur le kata de compétition et les règles FIJ.

12 - NOTATION

Notation et critères de jugement identiques à ceux utilisés pour les compétitions de kata de compétition (Notation FIJ).